

Compte rendu de la séance du 20 avril 2017

COMMUNE DE COUZOU

Séance du 20 avril 2017

Date de la convocation: 14/04/2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel BOUDOT

Présents : Daniel BOUDOT, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT, Edith LANDOIS,

Représentés:

Excusés: Odette PEYRONNENC, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Claude LAGARDE, Emmanuel ROY DE LACHAISE

Absents:

Secrétaire de séance: Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2017

- Délibération demande de rattachement à la Communauté de communes du Causse de Labastide Murat

- Informations diverses

Monsieur le Maire indique que, pour cette réunion du Conseil Municipal l'horaire a été modifié afin de ne pas bloquer la soirée à tous pour une seule délibération.

Lors de la tenue du dernier Conseil Municipal nous étions en attente de la réponse du Conseil d'Etat suite à la procédure intentée par le Ministre de l'intérieur pour forcer la fusion entre la Communauté de Commune du Causse de Labastide Murat et Quercy-Bouriane.

Le 13 avril 2017, les réponses apportées sur l'ensemble des points, suite au recours intenté, sont négatives. La demande du Ministre est donc rejetée. Il reste encore une étape avant que le dossier soit clos, mais compte tenu des réponses, toutes nous étant favorables, nous pouvons délibérer afin d'entamer le processus de rapprochement souhaité pour la création de la Communauté de communes du Causse Central. Il en est de même pour les autres communes inscrites dans cette démarche. Avec les Communes du Bastit et de Carlucet, il est convenu par correction de rencontrer le Président de CAUVALDOR avant d'officialiser nos délibérations afin d'éviter tout contentieux. De plus, un certain nombre de démarches seront à entreprendre

et il valait mieux s'y prendre le plus en amont possible. Nous aurons de nombreuses réunions pour lister les compétences de chacun et voir celles retenues ou aménagées. Les finances et les taux d'imposition seront à mettre à plat. Rien ne sera simple mais nous nous ferons le nécessaire pour arriver au résultat souhaité.

1- Délibération demande de rattachement à la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat (DE 2017 023)

Vu, les articles L5211-18 et L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les conditions de retrait d'une commune d'un établissement public de coopération intercommunale ;

Vu, la délibération de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat n°2015/D68 du 1er octobre 2015, affirmant la volonté du Conseil de maintenir une intercommunalité à taille humaine en atteignant le seuil des 5 000 habitants et donnant mandat au Président et vice-présidents d'engager les démarches auprès des communes voisines ayant exprimé le souhait de faire vivre une identité de proximité et de territoire, permettant d'étudier les possibilités de son élargissement ;

Vu, la délibération de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat n°2015/D78 du 25 novembre 2015, portant un avis négatif sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ;

Vu, la délibération de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat n°2016/D18 du 21 avril 2016, rejetant le périmètre proposé pour son territoire dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, à savoir la fusion avec la Communauté de Communes Quercy Bouriane, et soutenant une intercommunalité à taille humaine, « Causse de Labastide-Murat élargi », à 5 000 habitants ;

Vu, l'ordonnance du 6 décembre 2016 par laquelle le juge des référés du Tribunal Administratif de TOULOUSE a suspendu l'arrêté préfectoral prononçant la fusion de la Communauté de Communes CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT et de la Communauté de Communes QUERCY-BOURIANE ;

Vu, la décision n° 406158 en date du 13 avril 2017 par lequel le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi du ministre de l'Intérieur dirigé contre l'ordonnance du 6 décembre 2016.

Vu, la délibération de la commune de COUZOU en date du 08/07/2016 rejetant le périmètre proposé pour son territoire dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et demandant son rattachement à la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat, soutenant ainsi une intercommunalité « Causse central » à 5 000 habitants.

Considérant que,

- la situation actuelle permet le maintien de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat dans son périmètre à 22 communes ;

- l'impossibilité dans laquelle se trouve le préfet du Lot d'imposer légalement une fusion avec la Communauté de Communes QUERCY-BOURIANE ;
- la Communauté de Communes CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT incarne l'identité du CAUSSE ;
- les actes ayant une incidence sur le périmètre des EPCI à fiscalité propre, adoptés après le 1^{er} janvier 2017, ne sont pas conditionnés par le respect des propositions du SDCI ;
- la volonté constante, déterminée, construite et très majoritaire des conseils municipaux de plusieurs communes qui appartiennent aux Communautés de Communes Quercy Bouriane, Grand Figeac et CAUVALDOR, de rejoindre la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat et d'adhérer à son projet de territoire élargi ;
- Le seuil de 5 000 habitants que ce rassemblement territorial permettra d'atteindre ;
- La volonté réaffirmée par le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat d'accueillir les communes volontaires ;
- La volonté que vive et se développe, au centre de notre Département, une intercommunalité porteuse de l'identité du Causse ; forte et soucieuse de son identité rurale ; faisant d'une gouvernance à taille humaine son atout de projets et de développement ; ayant déjà fait la preuve de sa fiabilité financière et de sa dynamique avec des projets innovants au service de notre population ;
- L'Etat et l'ensemble des Collectivités concernées seront attentifs à respecter la volonté des élus municipaux de choisir leur avenir commun.

Le Conseil municipal de COUZOU, à l'unanimité, confirme sa volonté d'adhérer à la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat et au projet de Causse Central, et demande :

- au Conseil communautaire de CAUVALDOR de bien vouloir donner son accord à cette volonté de la Commune de COUZOU de se retirer de la Communauté de Communes de CAUVALDOR.
- au président de la Communauté de Communes de CAUVALDOR de notifier la délibération par laquelle le conseil communautaire aura donné son accord au retrait, à chacune des communes membres pour que leur conseil municipal délibère dans un délai de trois mois.
- au Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat de donner son accord à l'extension de son périmètre à la Commune de COUZOU.
- au président de la Communauté de Communes du CAUSSE LABASTIDE-MURAT de notifier la délibération par laquelle le conseil communautaire aura donné son accord à l'extension du périmètre, à chacune des communes membres pour que leur conseil délibère dans un délai de trois mois.

- au Préfet du Lot de bien vouloir prononcer le retrait de la Commune de COUZOU de la Communauté de Communes de CAUVALDOR dès que les conditions prévues par l'article L 5211-19 du Code général des collectivités territoriales sont réunies.

- au Préfet du Lot de bien vouloir prononcer l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT à la Commune de COUZOU dès que les conditions prévues par l'article L 5211-18 du Code général des collectivités territoriales sont réunies.

Informations et questions diverses

- CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot). Un courrier à la Mairie nous sollicite pour adhérer afin de soutenir ses missions (50€). Le service rendu est gratuit et chaque habitant peut solliciter des conseils ou aides lors de projets de construction ou restauration d'habitations. Les documents reçus en Mairie seront transmis aux Conseillers et nous en reparlerons au prochain Conseil,
- ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement du Lot). Le programme national « habiter mieux » d'aide à la rénovation thermique des logements privés a pour but de favoriser la réhabilitation de logements mal ou pas isolés et inconfortables. Le département du Lot est un partenaire au travers de l'ADIL. Ce programme est très intéressant tant au niveau des aides que des taux. Il permet ainsi de rendre confortable la rénovation au meilleur coût. Chacun peut joindre cet organisme. Monsieur le Maire récupérera des plaquettes d'information qui seront distribuées dans les boites aux lettres.
- Lors du dernier Conseil, et par mail, les conseillers avaient été informés de la proposition du Parc naturel régional des Causses du Quercy de s'inscrire pour une nuit de la thermographie, faire une permanence avec un technicien de Quercy Énergies, puis travailler avec plusieurs propriétaires afin de faire le bilan thermique à domicile et préconiser des recommandations. La réponse devait être donnée avant le 10 avril. N'ayant pas eu de retour, Monsieur le Maire n'a pas postulé.
- FDEL (Fédération Départementale d'Électricité du Lot). Tous les 2 ans, des réunions cantonales, ayant pour but de définir les besoins et projets des communes, sont organisées. La prochaine se tiendra le 4 mai 2017 à 14h00 à Gramat. Monsieur le Maire s'y rendra.
- Transports scolaires : cette compétence exercée par le Département jusque-là est maintenant reprise par la Région. Le problème se situe au niveau des accompagnants qui aident et sécurisent les jeunes enfants pendant le transport (depuis 2 ans, Couzou n'en avait plus malgré les demandes du Maire, c'est pourquoi certains enfants ne prenaient pas le car). Pour l'année scolaire 2016/2017 le service continue, mais pour 2017/2018 il sera demandé aux communes ou communautés de communes, une participation de 50 % du montant du coût de ces personnes. Une convention sera signée entre le Conseil Départemental et la Région. Cette dernière autorisant la présence d'accompagnants à bord des cars. Les conditions de mise en place du service sont décrites dans le courrier reçu en Mairie qui sera transmis aux Conseillers. Ce point avait été évoqué lors d'une réunion cantonale à Gramat le mois dernier. Personne n'avait réagit. Il est quand même étonnant que le Conseil Départemental ne puisse prendre en charge en totalité le coût induit par ce service sous prétexte que ce n'est plus de sa

compétence. Ainsi le Département réalisera des économies sur ce service au détriment des Communes.

- Haut débit Couzou : l'avancement du dossier du SDAN (Schéma Départemental des aménagements Numériques) et les modalités de mise à haut débit ont été évoqués lors d'une rencontre avec le Conseil Départemental. Couzou apparaissait éligible en WI FI alors que, lors de précédentes réunions, le renforcement sur ligne téléphonique était retenu. Monsieur le Psdt du Conseil Départemental n'a pu répondre sur ce point.

Monsieur le Maire a fait un courrier au responsable départemental pour lui faire part de ce changement. La réponse a été : actuellement Couzou les études sont en cours pour le WI FI. En parallèle, Orange donnera une réponse officielle cet été sur la possibilité d'amener la fibre jusqu'au sous-répartiteur situé près de la Mairie. Si la réponse est positive, la solution WI FI sera abandonnée, et le haut débit arrivera au cours du dernier trimestre 2018. Le gros avantage sera un débit plus conséquent sans l'installation de la WI FI, l'inconvénient sera qu'il faudra attendre la montée en débit de Rocamadour en 2018.

- Le 2 mars 2017, Monsieur le Maire a participé au SYDED, à Catus, à une réunion pour les « référents environnement ». Des ateliers ont eu lieu, ce qui a permis d'échanger largement sur le sujet. Entre autres, ont été évoqués les tris lors de fêtes rassemblant un grand nombre de personnes qui ne trient que très peu dans ce contexte si une infrastructure bien visible n'est pas préparée. Rien de bien compliqué pour y remédier, le SYDED aidant au travers de matériel et conseils. La question vaut le coup d'être posée pour la fête de la commune. Nous en reparlerons avec des éléments plus concrets.

- Villes et Villages étoilés. Cela fait 6 ans que nous avons été « labellisés ». A cette époque il n'y avait que notre commune dans le Lot. Depuis, nombreuses sont celles qui participent. Cette année nous devons repasser « l'examen » en espérant avoir la 3ème étoile. Une rencontre avec le Parc naturel régional des Causses du Quercy nous permettra de remplir correctement le questionnaire afin de ne pas être pénalisés.

- Éclairage public. Monsieur le Maire rappelle le principe de fonctionnement de l'éclairage public : il se déclenche de façon automatisée ("éclairage astronomique") à la tombée de la nuit puis s'arrête à 22h00 l'hiver et à 23h00 à partir du mois de mai. Le matin, il se rallume à partir de 6h45, si nécessaire. Quelques réclamations viennent du fait que l'éclairage fonctionnerait le jour, d'autres du fait qu'il s'éteint ensuite trop tôt. Des mises au point sont donc à faire. D'autre part, certaines ampoules ne s'allument pas ou seulement épisodiquement. Demande d'intervention sera faite.

- AG du Pech de Gourbière le 24 avril 2017. Monsieur le Maire ne pourra pas s'y rendre. Si un Conseiller souhaite y participer, le lui faire savoir.

- AG de l'Association APIE (Association Projets Insertion Emploi) basée à Souillac le 4 mai 2017. Monsieur le Maire fera son possible pour s'y rendre après la réunion du même jour avec la FDEL.

- AGRO-SERVICE 2000 s'implante à Rignac aux Vieilles Vignes. L'inauguration aura lieu le 27 avril 2017 à 11h00. Monsieur le Maire ne pourra pas s'y rendre. Si un Conseiller est intéressé, une invitation est disponible.

- L'Amicale des Résistants et anciens Combattants d'AFN du canton de Gramat organise le 4 juin 2017, à 10h30, à Gabaudet, une commémoration pour le 73ème anniversaire des événements.

La date du prochain conseil n'est pas fixée, mais elle devrait se tenir avant les législatives, le jeudi 18 mai pourrait être retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire

Daniel BOUDOT

Liste de présence

NOM	FONCTION	SIGNATURE
BOUDOT Daniel	Maire	
PEYRONNENC Odette	Adjointe Au Maire	Excusée
PENCHENAT-LAUBIE Nadine	Adjointe Au Maire	
RIVIERE Sandrine	Adjointe Au Maire	Excusée
BAPTISTE Nadine	Conseillère Municipale	Excusée
BAZALGUES Anne	Conseillère Municipale	
CLAVEL Laurent	Conseiller Municipal	
DENIMAL-CLIN/BONNEFONT Christine	Conseillère Municipale	
LAGARDE Claude	Conseiller Municipal	Excusé
LANDOIS Edith	Conseillère Municipale	
ROY DE LACHAISE Emmanuel	Conseiller Municipal	Excusé